



## JOURNÉE D'ACTUALITÉ

# Comprendre l'impact de la réforme des directives marchés publics

**Mardi 25 mars 2014, Paris**

Une journée pour éclairer les orientations de cette réforme  
et ses répercussions sur la pratique des marchés publics

**Avec**

**Me Walter SALAMAND**

*Avocat, associé du Cabinet Francis Lefebvre Lyon, Chargé d'enseignements*

**Me Michaël KARPENSCHIF**

*Avocat, associé du Cabinet Francis Lefebvre Lyon, Professeur d'Université,  
Directeur du Centre d'Etudes Européennes à l'Université Lyon III*

**Me Florian LINDITCH**

*Avocat, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille*

*Et des responsables juridiques et marchés d'organismes publics et d'entreprise de construction*



École des Ponts  
ParisTech

**PONTS FORMATION CONSEIL**  
Vecteur de performance

15 rue de la Fontaine au Roi  
75127 Paris Cedex 11

tél. 33 (0)1 44 58 27 13  
fax. 33 (0)1 44 58 28 35

<http://formation-continue.enpc.fr>

## ► CONTEXTE

La Commission a annoncé la réforme de deux directives marchés publics (secteurs classiques 2004/18 CE et secteurs spéciaux 2004/17CE) pour le début de l'année 2014.

Outre la volonté d'une modernisation régulière des règles de la commande publique, les objectifs de cette réforme sont multiples :

- simplification des procédures
- développement de procédures négociées
- facilitation de l'accès des PME à la commande publique par l'allègement de leurs charges administratives
- mise en place d'une procédure de partenariat de l'innovation
- modification des règles d'exécution des marchés publics (avenant, sous-traitance).

La publication des nouvelles directives aura une influence déterminante sur les règles de la commande publique, étant précisé que l'Etat français aura 24 mois au maximum pour transposer ce texte.

## ► PUBLIC

Cette journée concerne la maîtrise d'ouvrage publique dans les fonctions opérationnelles et celles de suivi de marchés, les AMO, la maîtrise d'œuvre et les entreprises de construction de tous les secteurs du bâtiment, des infrastructures et transports.

## ► OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

Décrypter les objectifs de la réforme et en mesurer les impacts.

Identifier les prochaines étapes pour anticiper les évolutions du code des marchés publics sur les pratiques de passation et d'exécution des marchés publics.

## ► MODALITÉS PRATIQUES ET RENSEIGNEMENTS

Responsable pédagogique Ponts Formation Conseil

**Aude PLESSIS**

Tél. : 01 44 58 27 42 - aude.plessis@enpc.fr

**Gabriel BRABANT**

Tél. : 01 44 58 27 24 - gabriel.brabant@enpc.fr

## ► INSCRIPTIONS

Merci de remplir le bulletin ci-joint ou celui accessible via le lien ci-dessous et de le renvoyer par courrier ou par email à inscription-pfc@enpc.fr

<http://formation-continue.enpc.fr/media/BI.pdf>

## ► FRAIS PÉDAGOGIQUES

**655 € HT**

Déjeuner inclus

Pour les inscriptions au-delà de trois personnes, nous consulter pour les tarifs.

## ► PROGRAMME

**De 9h30 à 15h00, les intervenants des séquences présentant l'analyse de cette réforme seront tour à tour :**

**Me Walter SALAMAND**, Avocat spécialiste du droit immobilier, associé du Cabinet Francis Lefebvre Lyon,  
Chargé d'enseignements

**Me Michael KARPENSCHIF**, Avocat, associé du Cabinet Francis Lefebvre Lyon,  
Professeur d'Université, Directeur du Centre d'Etudes Européennes à l'Université Lyon III

**Me Florian LINDITCH**, Avocat, professeur à l'Université d'Aix-Marseille

► 9h00 **ACCUEIL**

► 9h20 **INTRODUCTION**

► 9h30 **QUELLES SIMPLIFICATIONS DES REGLES DE PASSATION POUR LES MARCHES PUBLICS ?**

L'assouplissement et la simplification des procédures de mise en concurrence est prévue par :

- l'allègement des procédures existantes et la réduction de la charge administrative des opérateurs
- la redéfinition des relations « in house »
- la naissance de nouvelles procédures
- une dématérialisation généralisée

► 11h15 **L'INTRODUCTION DE REGLES D'EXECUTION DANS LES DIRECTIVES « MARCHES »**

Cette introduction complète l'encadrement juridique des règles applicables aux marchés publics.  
La directive marché devient une norme de référence pour des éléments essentiels d'exécution tels que :

- la sous-traitance
- les avenants
- la cession de marchés

► 14h00 **LES SPECIFICITES DE LA DIRECTIVE SECTEURS SPECIAUX**

Quels réels impacts de la réforme sur les pratiques d'achat des entités adjudicatrices ?

- la simplification et assouplissement des règles de concurrence
- la clarification du champ d'application
- l'application des innovations procédurales aux secteurs spéciaux

► 15h00 **TABLE RONDE : EVOLUTION OU REVOLUTION DES PRATIQUES D'ACHAT ?**

Quatre acteurs de la commande publique témoigneront des effets attendus de la directive marché, tant sur leur pratique des marchés publics que pour l'organisation de leurs services

**Philippe BLANQUEFORT**, ancien Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes,  
Inspecteur Général des Services de Marseille Provence Métropole

**Isabelle HAZARD**, Directrice juridique de RFF

**Florent SOLIER**, Directeur de la Commande Publique de Nantes Métropole

**Patrice DIETERLE**, Directeur juridique de Demathieu et Bard

**Débat animé par Walter SALAMAND**

► 16h30 **CONCLUSION**

**Consultez l'ensemble de nos formations sur la  
« Gestion et la maîtrise des contrats » sur le site  
<http://formation-continue.enpc.fr>**

- ▶ **Passation et gestion des Marchés de travaux**
- ▶ **Stratégies d'achat et modes de consultation**
- ▶ **Passation et gestion des Marchés de prestations intellectuelles**